

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Cergy-Pontoise, le

ARRÊTÉ 2018- 011 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DU 2^{ème} TOUR
DE L'ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE
DE LA 1ERE CIRCONSCRIPTION DU VAL-D'OISE
DES 28 JANVIER ET 4 FEVRIER 2018

LE PREFET DU VAL D'OISE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral;

VU le décret n° 2017-1685 du 14 décembre 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée Nationale dans la 1^{ère} circonscription du Val-d'Oise;

VU les résultats proclamés par la commission de recensement, à l'issue du 1er tour de scrutin des législatives du 28 janvier 2018 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}: La liste des candidats et de leurs remplaçants, autorisés à se présenter pour le 2^{ème} tour de scrutin de l'élection législative partielle des 28 janvier et 4 février 2018, est fixée comme suit :

1ère CIRCONSCRIPTION

PANNEAU N°2 MULLER-QUOY Isabelle
 Remplaçant : DE KERVEGUEN Robert

PANNEAU N°12 SAVIGNAT Antoine
 Remplaçant : GROUX Nathalie

ARTICLE 2 : La Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise par intérim , Mesdames et Messieurs les Maires des communes de la 1^{ère} circonscription sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du Département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 janvier 2018

Le Préfet,

Jean-Yves LATOURNERIE